

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 10 FEVRIER à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 04 FEVRIER 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS**

Par délibération en date du 9 avril 2015 le régime de comptabilisation des provisions a été modifié pour passer en Provisions Budgétaires pour ce qui concerne le Budget Principal de la Ville de Dax.

Une autre délibération du 9 avril 2015 a décidé de la constitution d'une provision budgétaire pour risques et charges financiers à hauteur de 390 732,38 €. Ce montant constituait la différence entre les intérêts 2015 de l'emprunt Dexia CL contrat n°9410 et les intérêts 2014 (soit 1 114 234,94 - 723 502,56 = 390 732,38 €).

Un accord ayant été trouvé avec la Caisse Française de Financement local sur le refinancement d'emprunts à risque, il convient de reprendre cette provision afin de payer la part des intérêts non réglés en 2015.

La reprise de la provision se fait par opération d'ordre budgétaire.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la ville, exercice 2016, en dépense d'investissement au chapitre 040 article 1522 et en recette de fonctionnement au chapitre 042 article 7865.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de la reprise de la provision pour risques et charges financiers constituée par délibération du 9 avril 2015 à hauteur de 390 732,38 €.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160210-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 11 Février 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».